

LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

DANS LE RESPECT DES RÈGLES DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA CCN 51

Le contrat de travail conclu avec un salarié prend nécessairement fin à un moment donné, que le contrat soit conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. Destinée aux personnes ayant en charge le suivi

des relations de travail, cette formation vise à leur permettre, à l'occasion de la rupture d'un contrat, d'effectuer des choix à même de sécuriser les procédures et de mesurer les risques dans les options retenues.

OBJECTIFS

- Connaître les différents modes de rupture du contrat de travail et les procédures à mettre en œuvre
- Faire le lien entre la fonction employeur et le pouvoir disciplinaire
- Repérer les risques de contentieux liés aux ruptures des contrats de travail

CONTENU

Les différents modes de rupture des contrats à durée indéterminée

- La démission
- Le licenciement
- Le départ à la retraite
- La rupture conventionnelle

Les modes de rupture des contrats à durée déterminée

- La rupture à l'échéance
- Les cas de rupture anticipée autorisés

Le droit disciplinaire

- L'échelle des sanctions
- La procédure disciplinaire

Les procédures de rupture du contrat de travail

- Les préavis à respecter
- Les procédures à suivre

Les indemnités à verser

- Indemnités légales et indemnités prévues par la CCN 51



SESSION 1
28 mars 2014

SESSION 2
24 octobre 2014



Paris

€ 298 €
par personne

1 jour

01 53 98 95 03
formation@feharp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Formations « contrats de travail », « rupture du contrat de travail », « rémunération », « congés et absences » : une même personne qui participe aux 4 journées de formation sur l'année civile 2014 bénéficiera d'un tarif de 178 € pour la quatrième journée suivie.

PUBLICS

- Responsable d'équipe
- Assistant ressources humaines

Toute personne en charge du suivi des relations de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- exercices

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP

